

PROCÈS-VERBAL**33^e séance**

De la séance ordinaire du

de la législature
2021-2026**Jeudi 13 novembre 2025**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Excusés :

- ANGELINO Luna**
- BAJRAMI Saranda**
- BÜNZLI Jean-Claude**
- CAMPOS VALENTE Gabriel**
- DAHBI RIO Jamila**
- HENRY Carole**
- HORNUNG Christophe**
- HORNUNG Pierre-Olivier**
- PISANI Lionel**
- VULLO Brendon**

Absent : **BARRETO Marine**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Préavis N° 86/2025 : Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit
7. Préavis 88/2025 : Demande de crédit de CHF 45'500,00 pour le remplacement du véhicule de service de la Sécurité publique
8. Préavis 89/2025 : Demande de crédit de construction de CHF 2'750'000,00 pour la réfection et le réaménagement du chemin de la Covatannaz
9. Election complémentaire à la Commission de gestion
10. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

11. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
12. Propositions individuelles et divers

Il est 20:02, Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** ouvre la 33^{ème} séance du Conseil communal. Il salue la Municipalité ; Madame la Syndique Claudia PERRIN, Madame la Municipale Jennifer DAGON ainsi Messieurs les Municipaux Denis FAVRE, Blaise JAUNIN et Patrick OPPLIGER, notre huissier Monsieur Jean-Marie CORNU ainsi que Madame la Présidente du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne.

1. Appel

44 Conseillères et Conseillers sur 55 sont présents, le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, le Président déclare cette séance 33^{ème} séance du Conseil communal ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** demande une modification à l'ordre du jour au point 3 : Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2025.

Il demande à l'enlever à l'ordre du jour, car pour cause de maladie, Madame la Secrétaire du Conseil communal Afrodite ISMAJLI n'a pas pu le terminer.

- L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président Romain BIRBAUM a rencontré Madame la Syndique le lundi 6 octobre 2025 afin de transmettre les Préavis adoptés en séance de Municipalité. Le Bureau s'est ensuite réuni le mardi 7 octobre 2025 afin de nommer les Commissions pour les 4 Préavis. A la suite d'une demande de la CUR le Préavis 87/2025 « Demande de crédit de construction de CHF 954'000.00 pour l'aménagement de la place de la Gare et création d'un écopoint » sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Dorénavant, afin de faciliter l'organisation des séances de commission, le Président ou le premier de liste prendra directement contact avec le Municipal concerné pour convenir de la date de la réunion.

Le Président a assisté à une présentation en ligne de « eSéances » qui est une solution numérique suisse conçue pour simplifier la gestion des séances communales. Notre Municipalité utilise déjà ce produit pour la gestion de ses séances. Elle permet de préparer, consulter et suivre les ordres du jour, décisions et procès-verbaux de manière sécurisée et sans papier. Une version pour le Conseil communal est en cours d'édition. Une présentation et une offre seront demandées pour notre Commune.

Lors de sa séance du lundi 3 novembre 2025, la Municipalité a adopté, en plus du Budget 2026 deux autres Préavis :

- Le Préavis 91/2025 traite de l'adoption du règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité
- Le Préavis 92/2025 concerne une demande de crédit de CHF 2'095'000,00 pour la création d'une structure modulaire provisoire en bois aux Esserpys pour l'accueil de jour.

Afin de pouvoir traiter l'ensemble des Préavis une séance supplémentaire du Conseil aura lieu le 22 janvier 2026.

Le Président a assisté, en compagnie de Madame la Syndique et Présidente de la Commission du Feu Claudia PERRIN ainsi que de Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER, à l'exercice final du SDIS la Mère le samedi 8 novembre 2025.

La visite de Monsieur le Préfet Serge TERRIBILINI a eu lieu le lundi 10 novembre 2025. Ceci était sa dernière visite, ce dernier va changer de fonction à fin 2025.

4. Communications de la Municipalité

Décision de la Municipalité de Prilly de quitter l'AJENOL

En date du 28 octobre 2025, la Municipalité de Prilly a informé les communes membres de sa décision de quitter le réseau d'accueil de jour AJENOL au 31 décembre 2026.

Le comité de l'association qui gère le réseau a pris acte de cette décision et a entamé des réflexions sur l'avenir du réseau et sur les options envisageables pour le futur. Nous ne manquerons pas de vous informer des directions retenues et de leurs effets sur l'accueil de jour des enfants dans les communes concernées.

Réforme des régions d'action sociale

Le Canton a entrepris depuis le début de l'année 2024 une réforme des dix régions d'action sociale du canton de Vaud (ARAS) qui devraient être réorganisées en sept établissements régionaux d'action sociale (ERAS) autonomes.

Un projet de loi dans ce sens est actuellement en consultation auprès des services de l'État et devrait être, selon le canton, présenté au Grand conseil au tout début de 2026 avec, comme objectif, la création juridique des nouvelles structures pour le début de la prochaine législature communale.

Il est difficile, à ce stade du projet, de comprendre les effets qu'auront ces changements sur le terrain. Le Canton a cependant assuré qu'aucune fermeture de

site n'est envisagée et que les communes resteront des partenaires actifs au sein des comités de directions des nouvelles structures.

5. Préavis N° 86/2025 : Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** demande à Monsieur le Conseiller Christian TRINCA COLONEL de procéder à la lecture du rapport.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** demande à Madame la Conseillère Filomène GARCIA de procéder à la lecture du rapport de la COFIN.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** ouvre la discussion.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole pour expliquer la raison de sa non-signature sur ce rapport, étant pourtant membre de la COFIN. Elle demande également de projeter le montage « plan » qu'elle a transmis auparavant.

(Plan en annexe du PV)

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** intervient pour clarifier un point concernant le rapport de la Commission des finances. Lorsque des travaux sont attribués, le devis et la vérification des offres sont déjà finalisés ; l'attribution déclenche alors un délai de recours de 20 à 30 jours, période durant laquelle il n'est pas possible de consulter les offres. Ensuite, Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** présente brièvement le Préavis ainsi que le site retenu.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** indique qu'il n'est pas opposé au Préavis, mais estime que les sujets (écopoints, parkings, etc.) sont confondus et qu'il faudrait les traiter séparément.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** souhaite apporter une clarification concernant ce Préavis. Il s'est renseigné auprès du Préfet pour savoir s'il était possible de regrouper les éléments sur un seul Préavis, et celui-ci lui a confirmé que cela était envisageable lorsqu'il s'agit d'un projet, comme c'est le cas pour le Préavis en question.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** remercie pour les réflexions et souligne que les Conseillers doivent faire avancer les Préavis. Il est favorable à regrouper écopoint et parking dans un même Préavis pour gagner du temps.

Monsieur le Conseiller **Philippe MUGGLI** prend la parole afin de revenir sur le fait que la Commission des finances n'a pas eu accès aux informations nécessaires. Il souhaite juste relire 2 articles de règlement sur les communes. Il serait intéressé de savoir ce que pense le Bureau car il n'est pas très à l'aise sur le fait que la COFIN n'a pas eu accès aux devis.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** explique que le Bureau a été mis au courant de ce fait lorsqu'il a reçu les rapports.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et explique qu'il a également demandé au Préfet et que celui-ci était d'accord.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PROGIN** prend la parole et explique que selon lui le fait de ne pas transmettre les documents est correct par rapport aux procédures des marchés publics.

Monsieur le Vice-Président **Henri PISANI** prend la parole et revient sur les faits évoqués. Il considère qu'il convient de dissocier l'unité de matière et suggère d'établir deux Préavis distincts, estimant qu'un Préavis doit porter sur un sujet unique à soumettre au vote. Par ailleurs, il souligne que les traitements comptables des amortissements diffèrent selon les cas. De plus, il relève l'absence de devis et rappelle que les Conseillers ont le droit d'y accéder. Bien que le Préfet n'ait pas lu le Préavis, il insiste sur le respect de la législation en vigueur. Enfin, il exprime son inconfort à procéder au vote sur le Préavis dans ces conditions.

Monsieur le Conseiller **Luis BORDA** intervient sur le volet technique du projet. Il souligne qu'il serait préférable de ne pas dissocier chaque sujet lors de la présentation du Préavis, estimant que la taille modeste du projet justifie une approche globale afin d'en examiner l'ensemble. D'un point de vue financier, il note également que la COFIN n'a pas eu accès aux documents nécessaires, ce qui lui paraît problématique. Il précise enfin que l'acceptation du Préavis par les Conseillers pourrait constituer un précédent pour les futures procédures.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** prend la parole et dit d'accord avec Monsieur le Conseiller MUGGLI sur le fait de ne pas transmettre tous les documents. Il remercie le Municipal Patrick OPPLIGER qu'il a pris note de nos remarques. Il trouve ce projet très bien établi, même si la COFIN n'a pas pu voir les chiffres.

Monsieur le Conseiller **François MORIER** exprime qu'il aurait souhaité disposer d'un plan similaire à celui présenté par Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR. Pour revenir au cœur du sujet, il se dit gêné par la procédure et le manque d'accès aux données chiffrées. Il évoque également ce projet, ainsi que celui situé de l'autre côté du Pré-Jaquet, afin d'éviter que les travaux ne soient réalisés simultanément. Il précise qu'il ne soutiendra pas ce projet aujourd'hui, mais qu'il pourrait le faire lors d'une prochaine occasion.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** intervient et recommande à la Municipalité de retirer ce Préavis. Il estime que l'essentiel du débat a eu lieu ce soir et rappelle que le

délai d'attente est de 20 jours ; ainsi, si le Préavis est présenté ultérieurement, la COFIN pourra consulter les documents concernés. Il exprime son désaccord avec son collègue, Monsieur le Conseiller Olivier BOVEY, qui attribue au Conseil la responsabilité des retards, alors que selon lui, la COFIN n'a pas eu accès aux dossiers nécessaires. Après vérification, il affirme que la Municipalité aurait pu transmettre ces documents sous condition de confidentialité, conformément à l'article 40 i de la loi sur les communes. Il invite donc la Municipalité à retirer ce Préavis pour le soumettre à nouveau par la suite et précise qu'il votera « non ».

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole afin de solliciter des précisions de la part de la Municipalité concernant la dimension du développement relatif à la parcelle 259, en s'enquérant notamment de la prise en compte de la taille des écopoints. Elle adresse ses remerciements à Monsieur le Conseiller Thierry HENRY pour son intervention ainsi que pour ses explications sur la notion de secret de fonction, qui aurait pu être invoquée pour la transmission de certains documents. Elle rappelle, par ailleurs, que l'ensemble des Conseillères et Conseillers demeure soumis à l'obligation de confidentialité.

Monsieur le Conseiller **Blaise JAUNIN** indique qu'une installation d'écopoints est planifiée. S'agissant de la parcelle 259, il rappelle que le plan transmis prévoit l'implantation d'un container enterré destiné à cet usage.

En complément à la première intervention, il est précisé que la Commission de l'urbanisme a été informée de l'emplacement des écopoints ainsi que de leur capacité.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole pour rappeler qu'au mois de juin, le report d'un Préavis avait été sollicité pour des raisons similaires, à savoir l'absence de transmission des documents. Il exprime sa reconnaissance envers Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR pour la communication du plan transmis. Il relève que la COFIN accepte ce Préavis malgré le défaut d'accès aux documents. Par conséquent, si les deux Commissions valident ce projet, il conviendrait de l'approuver.

Monsieur **Jean-Claude PISANI** intervient pour préciser que ce n'est pas la COFIN qui procède au vote sur ce Préavis, mais le Conseil communal. Il exprime également le souhait que cette confusion ne se répète plus à l'avenir.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et demande une suspension de séance afin que les Municipaux puissent s'entretenir.

Le Président **Romain BIRBAUM** réouvre la séance, il est 20:55.

Madame la syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et explique que la Municipalité va retirer les Préavis 86/2025 et 89/2025 pour le manque de confiance. Ces Préavis seront remis à la séance du Conseil communal de décembre 2025.

6. Préavis 88/2025 : Demande de crédit de CHF 45'500,00 pour le remplacement du véhicule de service de la Sécurité publique

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** donne la parole à Monsieur le Conseiller Mathias DA CONCEIÇÃO MATIAS pour la lecture du rapport.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** demande à Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR de procéder à la lecture du rapport de la COFIN.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée il procède à la lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis Municipal N° 88/2025 adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï les rapports des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le Préavis Municipal N° 88/2025 tel que présenté
2. d'accorder un crédit de CHF 45'500.00 TTC pour le remplacement du véhicule de Service de la Sécurité publique ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

- **Le Préavis est accepté à l'unanimité**

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et remercie pour l'acceptation de ce Préavis.

7. Préavis N° 86/2025 : Demande de crédit de construction de CHF 2'750'000,00 pour la réfection et le réaménagement du chemin de la Covatannaz

Comme indiqué au point 6, ce Préavis a été retiré par la Municipalité.

8. Election complémentaire à la Commission de gestion

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** prend la parole et explique que le PS propose Monsieur Simon LOB à la Commission de Gestion.

- Etant le seul candidat, Monsieur le Conseiller Simon LOB est élu, la Commission de Gestion est donc au complet.

9. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Aucun projet a été transmis au Président pour cette séance du Conseil.

10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Aucune information de la part des Commissions permanentes.

11. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** souhaite aborder à nouveau les trois Préavis (87-2025 / 91-2025 et 92-2025) qui ont été envoyés pour le Conseil de décembre 2025. Suite aux remarques des précédentes séances du Conseil, le Bureau a sollicité l'avis des personnes désignées sur ces Préavis afin de savoir s'il serait envisageable de les examiner lors du Conseil de décembre 2025. D'après leurs retours, il apparaît que l'analyse de l'ensemble de ces Préavis en décembre 2025 s'annonce complexe. Il invite le premier représentant de chaque liste à rester après la réunion, afin de pouvoir échanger avec eux au sujet des Préavis prévus pour décembre et janvier.

Il rappelle également les rôles de la Municipalité et du Conseil communal:

Rôle de la Municipalité (art. 4 LC)

La Municipalité exerce son droit de proposition par le biais de préavis. Ceux-ci sont des documents écrits soumis au Conseil communal ou général pour provoquer une décision exécutoire. La Municipalité ne dispose pas d'un droit de vote ni de maîtrise sur le calendrier des débats.

Rôle du Conseil communal (art. 29 LC et suivants)

Une fois le préavis transmis, c'est le Conseil communal qui en est saisi. Il peut :

- Entrer en matière immédiatement et voter.
- Reporter l'examen à une séance ultérieure.
- Renvoyer le préavis en commission pour étude.

Le report est donc une prérogative du Conseil, pas de la Municipalité.

Ajournement et renvoi

Les règlements-types des conseils communaux prévoient explicitement la possibilité d'ajourner ou de renvoyer un préavis. Cela permet de donner plus de temps à l'étude ou d'attendre des conditions favorables (par ex. budget, informations complémentaires).

Limite temporelle :

La LC n'impose pas de délai strict pour le traitement d'un préavis, mais en pratique, il doit être examiné dans la législature en cours. Un préavis non traité peut être considéré comme caduc si le contexte change (nouvelle législature, modification légale ou budgétaire).

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** demande si la Municipalité souhaite rebondir.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et explique que la Municipalité est là pour travailler et que les Conseillers sont là pour traiter ces Préavis. Elle ne peut pas aller à l'encontre de Monsieur le Président mais il y a des Préavis qui sont urgents. Elle estime que chacun doit essayer de faire le nécessaire pour que ça avance.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** ouvre la discussion concernant les propositions individuelles et divers.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** intervient pour réitérer la question concernant les établissements scolaires :

La Municipalité dispose-t-elle d'informations précises sur la fréquence des déplacements des élèves à la patinoire de Malley ?

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole et précise que les élèves de 1p et 2p ne se rendent pas à Malley. En revanche, les classes de 3p à 6p y vont en moyenne deux à trois fois.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** intervient au sujet des communications de la Municipalité. Il souhaite savoir si la sortie de Prilly de l'AJENOL a eu des répercussions sur la Municipalité. Il s'interroge également sur la pénurie de mamans de jour et sur les difficultés d'accueil des enfants. Sur le plan financier, il demande s'il y aura une augmentation des salaires et si des réflexions ont déjà été menées à ce sujet. Enfin, il sollicite une étude concernant une éventuelle revalorisation salariale.

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole et explique que le départ de Prilly pour fin 2026 a surpris tout le monde. Nous allons continuer ensemble le réseau AJENOL sans la ville de Prilly. Concernant les mamans de jour, nous avons déjà mis en place un 13^{ème} salaire afin de valoriser ce travail. Elles avaient une prime avant le 13^{ème} salaire, car c'est un travail long mais malheureusement cela n'est semble-t-il pas suffisamment attractif.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** intervient. Il souligne que la problématique de la garde d'enfants est récurrente dans le Canton, et que les villes expriment leur mécontentement quant au fait d'assumer en partie les responsabilités des petites communes. Cette situation a notamment conduit à des décisions telles que le retrait de Prilly de l'AJENOL. Comme convenu, une réunion aura lieu tout à l'heure

concernant le report du Préavis. Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** demande s'il serait possible d'exposer les conséquences éventuelles d'un report d'un mois du Préavis.

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** précise que des conventions inter-réseau resteront nécessaires, puisque des élèves de Prilly fréquentent aussi notre Commune. Elle souligne l'importance de ne pas retarder les Préavis, car cela compliquerait l'ouverture prévue pour août 2026. Les procédures, comme les mises à l'enquête et le traitement d'oppositions, prennent du temps ; un vote en janvier rendrait la situation plus stressante.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole. Selon le planning transmis et affiché, si tout se déroule comme prévu, une solution transitoire sera mise en place. En février, nous devrions pouvoir vous présenter le crédit de construction du Rosset, actuellement en phase d'enquête publique. Concernant le Rosset, l'immeuble sera vidé, mais les habitants resteront sur place. L'APEMS sera relocalisée dans le bâtiment des Esserpys, où de nouvelles places seront ouvertes grâce à ce nouveau site, sauf erreur. Si tout redémarre rapidement, nous travaillons activement à trouver des solutions et avons déjà investi CHF 45'000.00 pour l'étude ; il est possible qu'un complément financier soit nécessaire. Si le crédit de construction est accordé, nous espérons achever la construction d'ici août 2026. L'installation est prévue sur la parcelle 94, la Commune ne disposant pas d'autre site adapté.

Monsieur le Conseiller **Philippe NOËL** prend la parole sur la sécurité des enfants. On lui a fait constater sur le chemin des Tilleuls qu'il y a deux patrouilleurs, mais pas sur le chemin du Village. Avez-vous fait une étude à ce sujet ? Il estime qu'il est nécessaire de sécuriser ce passage.

Madame la syndique **Claudia PERRIN** prend la parole et explique que les patrouilleurs sont Monsieur Jean-Marie CORNU et une autre personne. Nous n'allons pas mettre des patrouilleurs partout. La Municipalité prend acte.

Monsieur le Conseiller **Nathan VANNAY** souhaite savoir si, après la sortie de Prilly de l'AJENOL, il est également possible que Prilly quitte l'ASIGOS.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** indique que la Municipalité ignore les intentions de Prilly.

Monsieur le Conseiller **François MORRIER** signale que son badge ne donne plus accès à certains endroits et souhaite être informé des portes qu'il peut ouvrir. Il demande également à qui s'adresser pour réserver les salles.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** précise que, pour obtenir une salle à la Villageoise, il faut s'adresser directement au Président.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** explique que les badges servent à ouvrir uniquement les portes de la Villageoise.

Monsieur le Conseiller **Guillaume DERIAZ** intervient au sujet des badges. Il précise qu'à l'époque où il présidait le Conseil, il avait informé les membres, lors d'une séance, que l'accès permis par les badges se limitait uniquement aux portes de la Villageoise.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** indique que la mise en œuvre du Préavis 74/2025 est en cours. Il précise que l'écopoint du Sous-Mont devrait être opérationnel d'ici trois à quatre semaines.

Monsieur le Conseiller **Christian BOVEY** prend la parole. Il rappelle qu'avant les travaux, un miroir était installé en face de l'église sur le chemin du Village, accompagné d'un bac à fleurs. Il indique avoir sollicité le bureau technique concernant leur réinstallation, mais s'est vu répondre par la négative en raison du passage en zone 30. Dans ce contexte, il souhaite savoir s'il serait envisageable de réinstaller soit le miroir, soit le bac à fleurs, voire les deux, afin de remédier aux problèmes croissants de stationnement inapproprié et à la gêne occasionnée pour la circulation.

La Municipalité prend note du point.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** s'exprime en remerciant la Municipalité d'avoir retiré les Préavis initialement prévus ce soir. Il soulève ensuite une question au sujet de l'écopoint situé en face du Pré-Jaquet : est-il toujours prévu, car certaines rumeurs circulent selon lesquelles le projet pourrait être abandonné ?

Une autre question s'adresse directement à Monsieur le Président. Madame la Syndique souligne qu'on leur reproche un manque de rapidité, alors que vous, Monsieur le Président, affirmez que c'est au Conseil d'agir si les Conseillers ne sont pas satisfaits. Cependant, c'est à vous et au Bureau du Conseil de décider si le sujet doit être inscrit ou non, et non aux Conseillers.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** prend la parole et explique que c'est ce que le Bureau a fait. Le lundi, le Président voit la Municipalité, le mardi à la séance de Bureau, nous en discutons. Le Bureau ne peut pas savoir si les Conseillers sont capables de traiter ces Préavis pour le prochaine Conseil ou s'ils ont besoin d'avantage de temps. Nous restons raisonnables sur le report des Préavis, mais nous pensons que les Préavis sont donnés six semaines avant et nous faisons en sorte que cela se déroule au mieux.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** intervient au sujet de l'écopoint. Il suggère que les Conseillers lui adressent directement leurs questions par email, au lieu de se fier aux rumeurs. L'éco point sera réalisé au Taulard.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** intervient au sujet de la communication concernant la réforme des régions d'aide sociale et souhaite obtenir des précisions quant au groupe auquel Romanel sera rattaché.

Elle relève également que la rampe du nouveau quai du LEB, d'une longueur de 30 mètres, est particulièrement étendue. Elle s'interroge sur la possibilité d'envisager une solution pour en réduire la longueur ou proposer un aménagement plus direct.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** prend la parole. Le Canton procède actuellement à un redécoupage des régions d'action sociale, en s'appuyant sur les structures de l'AVASAD. Nous ne disposons pas de davantage d'informations à ce stade, certaines communes, telles que Prilly, ayant exprimé le souhait de rejoindre la région Ouest. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** intervient au sujet du LEB. Concernant la demande liée aux graffitis, le LEB ne souhaite pas mettre ses espaces à disposition des graffeurs ; il préfère assurer le nettoyage si besoin.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** intervient et précise qu'un référendum a eu lieu en 2022 concernant l'acquisition des parcelles 195-196-197. Il rappelle avoir interrogé le Conseil lors de la séance suivante sur les intentions de la Commune à ce sujet, et souhaite savoir s'il existe des informations complémentaires ou si celles-ci demeurent confidentielles.

Au sujet des Zones 30, il interroge sur l'existence de recours éventuels et souhaite connaître la date d'entrée en vigueur prévue.

Enfin, Monsieur SCHÜLE relève que l'Auberge de la Charrue n'existe plus et sollicite la possibilité d'organiser un apéritif.

Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** prend la parole et explique qu'avec le Bureau, il a été décidé de faire un apéro en décembre après la séance du Conseil communal.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** s'exprime au sujet de la vente des parcelles, objet d'un référendum ; celles-ci ont été vendues. Un projet est en cours, mais il reste confidentiel pour l'instant.

En ce qui concerne l'Auberge de la Charrue, elle précise que la Municipalité est actuellement en train de recevoir des candidatures, et qu'ils espèrent une ouverture au premier trimestre 2026.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole, précisant, tout comme Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NISR l'a mentionné, qu'il existe des recours auprès de la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public) et que l'on attend leur réponse. Le délai dépendra de la durée des recours, qui sont désormais entre leurs mains.

Monsieur le Conseiller Christian **TRINCA COLONEL** signale que tous les lampadaires du chemin de la Source sont éteints.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole. Effectivement, nous sommes au courant. Monsieur Cédric BOTRE, qui s'occupe des travaux a la liste. Si ces travaux devaient durer je ne manquerais pas de m'adresser directement au responsable de

chez Duvoisin. Il est vrai que ce n'est pas normal qu'il y a deux à trois endroits qui se réparent et à nouveau ne fonctionne plus. Il y a peut-être des canalisations qui ont souffert de l'humidité ou autre chose mais ces choses sont mesurables.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** intervient afin de revenir sur l'information concernant Duvoisin. Il exprime son étonnement quant au fonctionnement de l'éclairage du parking de la maison de Commune, récemment rénové, dont les lumières semblent s'allumer certains soirs et rester éteintes d'autres.

Il s'adresse ensuite à Monsieur le Président, sollicitant la possibilité de déplacer le micro afin que les Conseillers intervenants ne soient pas tournés dos aux autres membres du Conseil, ce qui favoriserait les échanges et la communication.

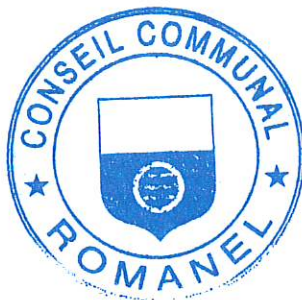
Monsieur le Président **Romain BIRBAUM** prend note et explique qu'ils mettront cela en place pour le prochain Conseil.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** explique que le GSL a refusé à organiser les fenêtres de l'avent cette année. La soirée raclette de la voirie cette année aura lieu le jeudi 4 décembre 2025.

Président du Conseil communal



Romain BIRBAUM



Secrétaire du Conseil communal



Afrodite ISMAJLI

21:51 séance terminée

Prochaine séance :

Jeudi 11 décembre 2025.